

DEL 13.09.2013-063 : Acquisition de la parcelle K629

Il serait intéressant que la commune fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 629 au titre de réserve foncière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

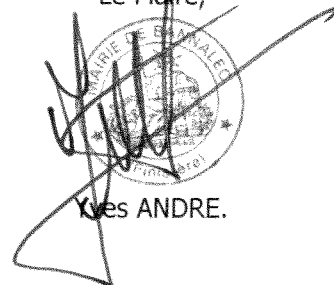
Décide d'acquérir la parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 629 d'une contenance de 11 252 m² au prix de 6,40 €/m² soit 72 012,8 € auprès de l'EARL Pépinières de Kermerour ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi dans l'étude de Me Bazin, notaire à Bannalec.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

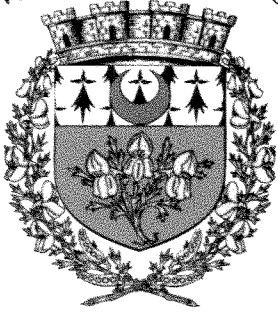
Le Maire,



Yves ANDRE.

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

20 SEP. 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAÉRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Marie-José Toullec, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRE,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José Toullec,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.